

**Séance extraordinaire  
11 décembre 2013**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le onzième jour de décembre deux mille treize, sous la présidence de Monsieur Yves Blanc, maire suppléant. La session débute à 19 h 00.

Sont présents formant quorum :  
Monsieur Daniel Gravel, conseiller  
Monsieur Martin Chaput, conseiller  
Madame Marie-France Bouchard, conseillère

Est également présent :  
Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier

Sont absents :  
Monsieur Marcel Loyer, maire  
Madame Françoise Boudrias, conseillère  
Monsieur Michel Lambert, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

- 01- Acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$) en vertu des règlements d'emprunt numéro 337-97 (prolongement du réseau d'aqueduc Carillon) et numéro 334-97 (réseau d'aqueduc et d'égout rue des Lilas et partie de la rue des Muguets) et du règlement numéro 544-2012 (réseau d'aqueduc et d'égout et mise en forme de la rue, partie de la rue des Jonquilles)
- 02- Refinancement des règlements d'emprunt numéro 337-97 (prolongement du réseau d'aqueduc Carillon) et numéro 334-97 (réseau d'aqueduc et d'égout rue des Lilas et partie de la rue des Muguets) et financement du règlement numéro 544-2012 (réseau d'aqueduc et d'égout et mise en forme de la rue, partie de la rue des Jonquilles)
- 03- Levée de l'assemblée

2013-12-223

- 01- Acceptation d'une offre de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour un emprunt de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$) en vertu des règlements d'emprunt numéro 337-97 (prolongement du réseau d'aqueduc Carillon) et numéro 334-97 (réseau d'aqueduc et d'égout rue des Lilas et partie de la rue des Muguets) et du règlement numéro 544-2012 (réseau d'aqueduc et d'égout et mise en forme de la rue, partie de la rue des Jonquilles)

**ATTENDU**

que le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes suite à l'appel d'offres public pour le financement par billets d'un emprunt de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$) en vertu des règlements numéros 337-97, 334-97 et 544-2012;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 18 décembre 2013 au montant de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$) en vertu des règlements numéros 334-97, 337-97 et 544-2012. Ce billet est émis au prix de 98,00200 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>6 300 \$</b>	<b>1,80 %</b>	<b>18 décembre 2014</b>
<b>6 500 \$</b>	<b>2,00 %</b>	<b>18 décembre 2015</b>
<b>6 700 \$</b>	<b>2,25 %</b>	<b>18 décembre 2016</b>
<b>6 900 \$</b>	<b>2,60 %</b>	<b>18 décembre 2017</b>
<b>94 500 \$</b>	<b>3,00 %</b>	<b>18 décembre 2018</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée

2013-12-224

**02 Refinancement des règlements d'emprunt numéro 337-97 (prolongement du réseau d'aqueduc Carillon) et numéro 334-97 (réseau d'aqueduc et d'égout rue des Lilas et partie de la rue des Muguets) et financement du règlement numéro 544-2012 (réseau d'aqueduc et d'égout et mise en forme de la rue, partie de la rue des Jonquilles)**

**ATTENDU**

que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Mélanie souhaite emprunter par billet un montant total de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$);

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
337-97	5 400
334-97	7 300
544-2012	108 200

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (chapitre D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie avait, le 20 octobre 2013, des montants de cinq mille quatre cents dollars (5 400 \$) et sept mille trois cents dollars (7 300 \$) totalisant un montant de douze mille sept cents dollars (12 700 \$) à renouveler, sur des emprunts originaux de vingt-cinq mille cinq cent douze dollars (25 512 \$) et quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (82 495 \$), pour une période de cinq (5) ans, en vertu des règlements numéros 337-97 et 334-97;

**ATTENDU**

qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billets au montant de cent vingt mille neuf cents dollars (120 900 \$) prévu aux règlements d'emprunt numéros 337-97, 334-97 et 544-2012 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire, monsieur Marcel Loyer et le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Gagné;

**QUE** les billets soient datés du 18 décembre 2013;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014</b>	<b>6 300 \$</b>
<b>2015</b>	<b>6 500 \$</b>
<b>2016</b>	<b>6 700 \$</b>
<b>2017</b>	<b>6 900 \$</b>
<b>2018</b>	<b>7 200 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018</b>	<b>87 300 \$ (à renouveler)</b>

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Sainte-Mélanie émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 544-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie emprunte douze mille sept cents dollars (12 700 \$) par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel d'un (1) mois et 29 jours au terme original des règlements numéros 337-97 et 334-97.

Adoptée

2013-12-225

**02- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 07.

Adoptée

---

**Yves Blanc**  
**Maire suppléant**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**